



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV569 - 12 FÉVRIER 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201642-0020 - Arrêté N° 32/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE KUATE »

201642-0021 - Arrêté n° 33/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Laboratoire ZANA »

201642-0023 - ARRETE n° 30/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE PHILIPPE AUGUSTE »

201642-0024 - Arrêté n° 34/ARSIDF/LBM/2016 portant modification de l'arrêté N° 110/ARSIDF/LBM/2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Bio Lam LCD »

201643-0001 - Arrêté N° 31/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290)



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201642-0020

Signé le jeudi 11 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté N° 32/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABORATOIRE KUATE »

**Arrêté N° 32/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale multi-sites**

« LABORATOIRE KUATE »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande en date du 16 décembre 2015, transmise par Monsieur Valery KUATE, pharmacien, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE KUATE » sis 26 rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- la cessation des fonctions de biologiste-coresponsable et de biologiste médical de Madame Lamia RACHED ;
- l'intégration de Monsieur Soumbra DANSOKO, pharmacien, en qualité de biologiste-coresponsable ;
- la cession de deux parts sociales détenues par Madame Lamia RACHED au profit de Monsieur Soumbra DANSOKO

Considérant l'arrêté N° DOSMS-2014/090 du 12 mai 2014, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Laboratoire KUATE » ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LABORATOIRE KUATE » en date du 4 décembre 2015 actant la cession de parts sociales, la démission de Madame Lamia RACHED et la nomination de Monsieur Soumbra DANSOKO ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE KUATE » dont le siège social sis 26 rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement, codirigé par Monsieur Valéry KUATE, Monsieur Médard KISSILA et **Monsieur Soumbra DANSOKO**, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LABORATOIRE KUATE » sise à la même adresse, agréée sous le n°74-75, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 005 379 5, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-86 sur les trois sites, ouverts au public ci-dessous :

- le site siège social, qui est le site principal sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 380 3, réalise les activités pré et post analytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) immunologie (allergie, auto-immunité) microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse),
- le site sis 40 bis, boulevard Pasteur 94260 Fresnes, inscrit dans le fichier FINESS sous le n°94 002 135 5, réalise les activités pré et post analytiques ainsi que les activités analytiques de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie),
- le site sis 28, rue Riquet à Paris dans le 19^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS sous le n° 75 005 381 1 réalise les activités pré et post analytiques ainsi que les activités analytiques de microbiologie (bactériologie parasitologie-mycologie).

Les **trois** biologistes-coresponsables exerçant dans ce laboratoire sont :

- Monsieur Valéry KUATE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Sombra DANSOKO, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- Monsieur Médard KISSILA, médecin, biologiste-coresponsable,

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « LABORATOIRE KUATE » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droit de Vote
Monsieur Valéry KUATE	2 997	2 997
Monsieur Sombra DANSOKO	2	2
Monsieur Médard KISSILA	1	1
TOTAL	3 000	3 000

Article 2 : L'arrêté n°DOSMS-2014/090 en date du 12 mai 2014, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Laboratoire KUATE » sis 26, rue Delta à Paris dans le 9^e arrondissement est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy, 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers

Article 4: Le Responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 février 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation

Le Directeur du Pôle Ambulatoire
et services aux professionnels
de santé

signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201642-0021

Signé le jeudi 11 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° 33/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Laboratoire ZANA »

Arrêté n° 33/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« Laboratoire ZANA »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande en date du 17 décembre 2015, transmise par Maître FROVO, conseil juridique du laboratoire de biologie médicale « ZANA » sis 6 place du Maréchal Juin à Paris dans le 17^e arrondissement, en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte l'intégration de Madame Ameni CHELLY en qualité de biologiste-co-responsable ;

Considérant la décision N° 60/ARSIDF/LBM/2015 du 30 septembre 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Laboratoire ZANA » ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 5 novembre 2015 de la SELAS « Laboratoire ZANA » ;

ARRETE :

Article 1er : Le laboratoire de biologie médicale « Laboratoire ZANA » dont le siège social sis 6 Place du Maréchal Juin à Paris dans le 17^e arrondissement, codirigé par Monsieur Freddy GUEDJ, Madame Lorène TAIEB, Madame Claire NEDJAR, madame Sarah ABRAMOVICI, Madame Muriel LEVY-AMSELLEM, Madame Annie GALON, Monsieur Zoheir GOUAREF, Madame Deborah SEBBAGH, Monsieur Yazid BAAZIA, Monsieur Thierry ZEITEOUN, Madame Sophie LOBIES, Monsieur Riad ARABI DERKAWI, Monsieur Bassim TOU, **Madame Ameni CHELLY** ; exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Laboratoire ZANA » sise à la même adresse, agréée sous le n°85-75, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 004 898 5, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-469 sur les douze sites, ouverts au public ci-dessous :

- le site « Le laboratoire de la Place Pereire » siège social, qui est le site principal sis 6, place du Maréchal Juin à Paris dans le 17^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 899 3, où sont réalisées les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (sérologie infectieuse),
- le site « Laboratoire Plaisance » sis 144, rue Raymond. Losserand à Paris 14^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 903 3 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques ainsi les activités d'immunologie (allergie),
- le site « Laboratoire Olympiade » sis 62, rue du Javelot à Paris 13^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 902 5 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques, ainsi que les activités d'hématologie (hémostase), de microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse),
- le site « Laboratoire Vénétie » sis 98, boulevard Masséna à Paris 13^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 004 900 9 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site « Laboratoire du Pont de Neuilly » sis 85, avenue Charles de Gaulle à Neuilly sur Seine 92200, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 634 1 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site «Laboratoire Victor HUGO » sis 33, rue Victor Hugo à Maisons-Alfort 94700, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°94 000 409 6 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques ainsi que les activités d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (auto-immunité),
- le site « Laboratoire Chevaleret-Salpêtrière » sis 69, Boulevard Vincent Auriol à Paris dans le 13^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 004 933 0 et où sont réalisées les activités pré et post-analytiques ainsi que les activités d'hématologie (hématocytologie),
- le site « Tocqueville-Jouffroy » sis 46, rue Jouffroy d'Abbans à Paris dans le 17^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 928 0 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,

- le site « Laboratoire Saint Ferdinand » sis 4, place Tristan Bernard à Paris dans le 17^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 004 949 6 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site « Laboratoire Neuilly-Sablons » sis 3 rue Garnier à Neuilly-sur Seine, 92200, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°92 002 677 0 où sont réalisées les activités pré et les activités post-analytiques ainsi que les activités d'immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (sérologie infectieuse),
- le site « Laboratoire de l'avenue de Clichy » sis 160, avenue de Clichy à Paris dans le 17^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 196 3 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 19 rue Trétaigne à Paris dans le 18^e arrondissement inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 654 1, où sont réalisées les activités pré et post analytiques ainsi que les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

Les **quatorze** biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale sont les suivants :

- ✓ madame Sarah ABRAMOVICI, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Lorène TAIEB, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Claire NEDJAR, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Muriel LEVY-AMSELLEM, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Annie GALON, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Thierry ZEITOUN, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Yazid BAAZIA, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Zoheir GOUAREF, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Bassim TOU, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Déborah SEBBAGH, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Sophie LOBIES, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Freddy GUEDJ, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Riad ARABI DERKAWI, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ **madame Ameni CHELLY, médecin, biologiste-coresponsable.**

La répartition du capital social de la SELAS « Laboratoire ZANA » est la suivante :

Associés	Actions	Droits de Vote
Madame Claire NEDJAR	1	1
Madame Annie GALON	1	1
Madame Lorène TAIEB	1	1
Madame Sarah ABRAMOVICI	1	1
Monsieur Freddy GUEDJ	100 001	100 001
Monsieur Bassim TOU	1	1
Madame Muriel LEVY-AMSELLEM	1	1
Monsieur Yazid BAAZIA	1	1
Monsieur Zoheir GOUAREF	1	1
Madame Déborah SEBBAGH	1	1

Madame Sophie LOBIES	1	1
Monsieur Riad ARABI DERKAWI	1	1
Madame Ameni CHELLY	1	1
Monsieur Thierry ZEITOUN	1	1
S/Total des biologistes associés exerçant	100 014	100 014
Société BIO-IDF	99 899	99 899
<i>SPFPL</i>		
Alexa ZANA	87	87
<i>Tiers Porteur</i>		
S/Total des associés extérieurs	99 986	99 986
TOTAL	200 000	200 000

Le gérant de la SPFPL « BIO IDF » est Monsieur Bruno ZANA.

Article 2 : La décision N° 60/ARSIDF/LBM/2015 du 30 septembre 2015, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Laboratoire ZANA », est abrogée.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy à Paris (75004). Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 février 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201642-0023

Signé le jeudi 11 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° 30/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE PHILIPPE AUGUSTE »

**ARRETE n° 30/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale**

« LABORATOIRE PHILIPPE AUGUSTE »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande en date du 11 janvier 2016, transmise par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « PHILIPPE AUGUSTE » sis 119-121 avenue Philippe Auguste à Paris dans le 11^e arrondissement, en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste-responsable et de biologiste médical de Monsieur Soumbra DANSOKO, à compter du 14 décembre 2015 ;
- La nomination de Monsieur Franck SEBBAN pharmacien, en qualité de biologiste-responsable à compter du 31 décembre 2015 ;

- Les mille neuf cent cinquante et une parts sociales du capital de la SELARL « Laboratoire PHILIPPE AUGUSTE » précédemment prêtées à Monsieur Soumbra DANSOKO et remises à Monsieur Robert NATAF, propriétaire de ces parts sociales, à compter du 14 décembre 2015 ;
- Le prêt de consommation de mille neuf cent cinquante et une parts sociales accordé à Monsieur Franck SEBBAN en date du 31 décembre 2015 ;

Considérant l'arrêté n°DOSMS-2015/187 en date du 12 juin 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Laboratoire PHILIPPE AUGUSTE » sis 119-121, avenue Philippe Auguste à Paris dans le 11^e arrondissement ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 31 décembre 2015, intégrant Monsieur Franck SEBBAN, en qualité de biologiste-responsable, du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE PHILIPPE AUGUSTE » ;

ARRETE :

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE PHILIPPE AUGUSTE » sis 119-121, avenue Philippe Auguste à Paris dans le 11^earrondissement, dirigé par **Monsieur Franck SEBBAN**, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LABORATOIRE PHILIPPE AUGUSTE », agréée sous le numéro 100-75, et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n°75 000 526 6, est autorisé à fonctionner sous le n° 75-411.

Le laboratoire de biologie médicale « PHILIPPE AUGUSTE » est ouvert au public sur son site unique sis 119-121 avenue Philippe Auguste à Paris dans le 11^e arrondissement et pratique les activités pré et post-analytiques ainsi que les activités analytiques de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostase, hématocytologie), de microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse) ;
Numéro de FINESS en catégorie 610 : 75 000 527 4.

Les deux biologistes médicaux de ce laboratoire sont :

- **Monsieur Franck SEBBAN, pharmacien, biologiste-responsable ;**
- Monsieur Robert NATAF, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « LABORATOIRE PHILIPPE AUGUSTE » est la suivante :

Associés Professionnels	Parts sociales	Droits de Vote
Monsieur Robert NATAF	1 799	1 799
Monsieur Franck SEBBAN	1 951	1 951
S/Total Biologistes exerçant	3 750	3 750
Associés Extérieurs		
Monsieur AL HORANY	150	150
S/Total Associés extérieurs	150	150
Total	3 900	3 900

Article 2 : L'arrêté n°DOSMS-2015/187 en date du 12 juin 2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale «LABORATOIRE PHILIPPE AUGUSTE » sis 119-121 avenue Philippe Auguste à Paris dans le 11^e arrondissement est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 février 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle Ambulatoire
et services aux professionnels
de santé

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201642-0024

Signé le jeudi 11 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté n° 34/ARSIDF/LBM/2016 portant modification de l'arrêté N° 110/ARSIDF/LBM/2015 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Bio Lam LCD »

**Arrêté n° 34/ARSIDF/LBM/2016
portant modification de l'arrêté N° 110/ARSIDF/LBM/2015 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« Bio Lam LCD »**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté N° 111/ARSIDF/LBM/2015 du 23 décembre 2015, portant agrément de la SELAS « Bio Lam LCD » ;

Vu l'arrêté N° 110/ARSIDF/LBM/2015 du 23 décembre 2015, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « Bio Lam LCD » ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs ;

Vu la demande reçue le 22 janvier 2016, du conseil juridique du laboratoire de biologie médicale « Bio Lam LCD » afin de corriger des erreurs matérielles mentionnées dans l'autorisation administrative précédente ;

Considérant le projet de fusion de la société « BIO LAM » qui absorbe la société « LCD » en date du 3 novembre 2015 ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale de la société « BIO LAM » en date du 17 septembre 2015, votant l'intégration de trente-trois biologistes-co-responsables, suite à la fusion ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale de la société « BIO LAM » en date du 9 novembre 2015, actant le changement de dénomination sociale de « BIO LAM » pour adopter celle de « Bio Lam LCD », ainsi que le déplacement du siège social sis 40 rue du Bois Moussay à Stains (93240) au 70 boulevard Anatole France à Saint-Denis (93200) ;

Considérant les contrats de collaboration entre les SELAS « LCD et « BIO LAM » existant préalablement à la publication de l'ordonnance du 13 janvier 2010 susvisée ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale de la SELAS « LCD » du 16 novembre 2015, actant la fermeture des sites sis 252 rue de Charenton à Paris (75012) et 17 rue Bobillot à Paris (75013) et l'ouverture concomitante des sites sis 3-5 Place Eboué à Paris (75012) et 153 avenue d'Italie à Paris (75013) ;

ARRETE :

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté N° 110/ARSIDF/LBM/2015 du 23 décembre 2015, est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale « **Bio Lam LCD** » dont le siège social sis 70 boulevard Anatole France à Saint-Denis (93200), codirigé par

Madame Isabelle DEVIGNY épouse EIMER, Monsieur Nicolas STAWIARSKI, Monsieur Abdellah BENBEGDAD, Madame Catherine SAINT-MARTIN, Madame Geneviève LENOIR, Monsieur Abderrahim ZEMIR, Madame Béatrice SURBLED, Madame Claude THOREY, Monsieur Danyl AINOUIZ, Madame Irina BOULIGAND, Madame Julie JACQUEMONT, **Monsieur Minh NGUYEN**, Madame Régine POHL, Monsieur Salomon GUINLGAR, Monsieur Stéphane MATTMANN, Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL, Madame Linh Chi DANG, Madame Nadya LISOVA, Monsieur Fadi KHADRA, Monsieur Ariel BIEDER, Madame Marie VALLOS, Monsieur Michaël DULLIN, Isabelle PECHDIMLDJIAN, Madame Laila LECHGAR SEKKAT, Madame Anne QUINTART, Madame Nawal SEKKAL AZMI, Madame Corine LEROY, Monsieur Gauthier LOUIS, **Monsieur Dominique MOITTIE**, Madame May MEGABARNE, Madame Clarisse HUY, Monsieur Mickaël FORTUN, Madame Monique ATTAL, Madame Chahrazed ZAUCHE, Monsieur Michaël AMSELLEM, Monsieur Jean SROUSSI, Monsieur Arthur DENOËL, Madame Marie DOS SANTOS, Madame Maryse EL KOUBI, Madame Samia KOLIAI, Monsieur Laurent SOUIED, Monsieur Jérôme VIALE, Madame Karine NKANA TAMEZE, Madame Violaine PAIN, Monsieur Sébastien DUCROZ, Monsieur Emmanuel MSELATI, Madame Marie-Christine CREPLET, Madame Aurelia MAULARD, Monsieur Pierre-Louis TEXIER, Madame Isabelle LEMOINE et Madame Aurélie URANO,

exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Bio Lam LCD » sise à la même adresse, agréée sous le n° 93-21, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 93 002 633 1,

est autorisé à fonctionner sous le numéro 93-197 sur les quarante-six sites ci-dessous :

-le site principal et siège social ;

70 boulevard Anatole France à SAINT-DENIS (93200) ;

Fermé au public et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 441 9

-le site Clinique de l'Estrée
40 rue du Bois Moussay à STAINS (93240) ;
Ouvert au public et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 482 3 ;

-le site Pierrefitte ;
124 boulevard Charles de Gaulle à PIERREFITTE (93380) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 483 1 ;

-le site Montreuil ;
8 boulevard Paul Vaillant Couturier à MONTREUIL (93100) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 484 9 ;

-le site Le Raincy ;
2 avenue de la Résistance à LE RAINCY (93340) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 342 9 ;

-le site Pavillons-sous-Bois ;
4 avenue de la Gare de Gargan à PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 343 7 ;

-le site Gagny ;
22 avenue Jean Jaurès à GAGNY (93220) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 344 5 ;

-le site Clichy-sous-Bois ;
Allée de Gagny à CLICHY-SOUS-BOIS (93390) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 345 2 ;

-le site Rosny
Immeuble le Dôme – 13 mail du Centre à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 449 2 ;

-le site Drancy ;
185/191 Avenue Jean Jaurès à DRANCY (93700) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 448 4 ;

-le site Livry-Gargan ;
24/28 avenue du Consul Général Nordling à LIVRY-GARGAN (93190) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 447 6 ;

-le site Villeneuve-Saint-Georges ;
45 bis rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) ;
Ouvert au public, pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse et virologie) ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 138 9 ;

-le site Vincennes ;

27 bis avenue de Paris à VINCENNES (94300) ;

Ouvert au public, site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 139 7 ;

-le site Alfortville ;

8 rue Victor Hugo à ALFORTVILLE (94140) ;

Ouvert au public, site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 140 5 ;

-le site Créteil ;

10/14 rue de la porte de Brie à CRETEIL (94000) ;

Ouvert au public, site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 94 002 141 3 ;

-le site Draveil ;

1 rue du Docteur Desbordes à DRAVEIL (91210) ;

Ouvert au public, site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 91 002 071 8.

-le site Barbès ;

72 boulevard Barbès à PARIS (75018) ;

Ouvert au public, site pré et post analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 209 4 ;

-le site Turbigo ;

52-54 rue de Turbigo à PARIS (75003),

Ouvert au public, site pré et post-analytique ;

Numéro FINESS en catégorie : 75 005 211 0 ;

-le site Marx Dormoy ;

59 rue Marx Dormoy à PARIS (75018) ;

Ouvert au public, site pré et post-analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 212 8,

-le site Belleville ;

14 Résidence Belleville à PARIS (75019) ;

Ouvert au public et pratiquant les activités pré et post-analytiques,

Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 213 6 ;

-le site Voltaire ;

161, bd Voltaire à PARIS (75011) ;

Ouvert au public, site pré et post-analytique ;

Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 430 6 ;

-le site Vanves ;
7, rue Ernest Laval à VANVES (92170) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytiques ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 837 0 ;

-le site Bagneux ;
7, rue Salvador ALLENDE à BAGNEUX (92220) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 643 2 ;

-le site Chatenay-Malabry ;
9 avenue du Plessis à CHATENAY-MALABRY (92290) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 641 6 ;

-le site Fontenay-aux-Roses ;
53, rue Boucicaut à FONTENAY-AUX-ROSES (92260) ;
Ouvert au public, et pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 642 4 ;

-le site Issy-les-Moulineaux ;
35, avenue Cresson à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 644 0 ;

-le site Boulogne-Billancourt ;
92 bis, rue du Pont du Jour à Boulogne-Billancourt (92100) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 705 9 ;

-le site Maublanc ;
6 rue Maublanc à PARIS (75015) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 977 7 ;

-le site Maine
222, avenue du Maine, à PARIS (75014) ;
Ouvert au public et site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 004 978 5 ;

-le site Lolive 61
61, avenue Jean Lolive, à PANTIN (93500) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 522 6 ;

-le site Lolive 105
105, avenue Jean Lolive à Pantin (93500) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytiques ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 523 4 ;

-le site Aubervilliers
125, rue Hélène Cochenec à Aubervilliers (93300) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 524 2 ;

-le site la fourche
5-7, avenue de Saint Ouen à PARIS (75017) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 516 2 ;

-le site Ordener
81, rue Ordener à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 517 0 ;

-le site Vauvenargues
29, rue Vauvenargues à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 518 8 ;

-le site Ledru-Rollin
88, avenue Ledru Rollin à PARIS (75012) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 519 6 ;

-le site Saint-Ouen
54-56, avenue Gabriel Péri à SAINT-OUEN (93400) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 93 002 521 8 ;

-le site Villa Montaigne ;
126-132, avenue de la Division Leclerc à ANTONY (92160) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 640 8 ;

-le site Gobelins ;
70, avenue des Gobelins à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, et site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 179 9 ;

-le site Italie
89, avenue d'Italie à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 180 7 ;

-le site Vincent Auriol
203-205 Boulevard Vincent Auriol à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 182 3 ;

-le site Tolbiac
226, rue Tolbiac à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 183 1 ;

-le site Auguste Blanqui
7 Boulevard Auguste Blanqui à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post-analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 741 6 ;

-le site Poteau
101-103, rue du Poteau, 89 Boulevard NEY à PARIS (75018) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 184 9 ;

-le site Italie 153
153 avenue d'Italie à PARIS (75013) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 181 5 ;

-le site Félix Eboué
3-5 Place Félix Eboué à PARIS (75012) ;
Ouvert au public, site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 75 005 210 2.

La liste des **soixante-deux** biologistes médicaux exerçant dont cinquante et un sont biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

- Monsieur Nicolas STAWIARSKI, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Abdellah BENBEGDAD, médecin biologiste-coresponsable ;
- Madame Catherine SAINT-MARTIN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Geneviève LENOIR, pharmacien biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Abderrahim ZEMIR, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Béatrice SURBLED, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Claude THOREY, pharmacien biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Danyl AINOUIZ, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Irina BOULIGAND, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Julie JACQUEMONT, médecin, biologiste-coresponsable ;
- **Monsieur Minh NGUYEN**, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Régine POHL, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Salomon GUINLGAR, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Stéphane MATTMANN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Linh Chi DANG, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Nadya LISOVA, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Fadi KHADRA, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Madame Isabelle DEVIGNY épouse EIMER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie URANO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame May MEGABARNE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Clarisse HUY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Monique ATTAL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Chahrazed SBAHI épouse ZAOUCHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jean SROUSSI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- **Monsieur Dominique MOITTIE**, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme VIALE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Corine LEROY, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Monsieur Gauthier LOUIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël DULLIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Nawal SEKKAL AZMI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laila LECHGAR-SEKKAT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne QUINTART, pharmacien biologiste-coresponsable,
- Madame Isabelle LEMOINE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Maryse EL KOUBI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Karine NKANA TAMEZE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Violaine PAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Samia KOLIAI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ariel BIEDER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent SOUIED, pharmacien, biologiste coresponsable,
- Madame Marie VALLOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sébastien DUCROZ, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël AMSELLEM, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie DOS SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélia MAULARD, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie-Christine CREPLET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Emmanuel MSELATI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Louis TEXIER, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Mickaël FORTUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Arthur DENOËL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Rodolphe BESANCENOT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Mouna DOUFAIR, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Masoline PROM, pharmacien biologiste médical,
- Madame Elyane ROSENBAUM, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Frédérique CHARDOT, pharmacien biologiste médical,
- Monsieur Mohamed YACOUBI, médecin biologiste médical,
- Madame Sylvie RIGAL BAUDET, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne ZONE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie MAINGUENAUD, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Stéphane CHERIF, pharmacien, biologiste médical ;
- Madame Hafida MEZZANI, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « Bio Lam LCD » est la suivante :

Associés	Actions	Droits de Vote
Monsieur Nicolas STAWIARSKI	1	107,88
Monsieur Abdellah BENBEGDAD	1	107,88
Madame Catherine SAINT-MARTIN	1	107,88
Madame Geneviève LENOIR	1	107,88
Monsieur Abderrahim ZEMIR	1	107,88
Madame Béatrice SURBLED	1	107,88
Madame Claude THOREY	1	107,88
Monsieur Danyl AINOUZ	1	107,88
Madame Irina BOULIGAND	1	107,88

Madame Julie JACQUEMONT	1	107,88
Monsieur Minh NGUYEN	1	107,88
Madame Régine POHL	1	107,88
Monsieur Salomon GUINLGAR	1	107,88
Monsieur Stéphane MATTMANN	1	107,88
Madame Valérie CHOUKROUN-REIBEL	1	107,88
Madame Linh Chi DANG	1	107,88
Madame Nadya LISOVA	1	107,88
Monsieur Fadi KHADRA	1	107,88
Monsieur Ariel BIEDER	1	107,88
Madame Marie VALLOS	1	107,88
Monsieur Michaël DULLIN	1	107,88
Madame Isabelle PECHDIMALDJIAN	1	107,88
Madame Laila LECHGAR SEKKAT	1	107,88
Madame Anne QUINTART	1	107,88
Madame Nawal SEKKAL AZMI	1	107,88
Madame Corine LEROY	1	107,88
Monsieur Gauthier LOUIS	1	107,88
Monsieur Dominique MOITTIE	1	107,88
Madame May MEGABARNE	1	107,88
Madame Clarisse HUY	1	107,88
Monsieur Michaël FORTUN	1	107,88
Madame Monique ATTAL	1	107,88
Madame Chahrazed ZAOUCHE	1	107,88
Monsieur Michaël AMSELLEM	1	107,88
Monsieur Jean SROUSSI	1	107,88
Monsieur Arthur DENOËL	1	107,88
Madame Marie DOS SANTOS	1	107,88
Madame Maryse EL KOUBI	1	107,88
Madame Samia KOLIAI	1	107,88
Monsieur Laurent SOUIED	1	107,88
Monsieur Jérôme VIALE	1	107,88
Madame Karine NKANA TAMEZE	1	107,88
Madame Violaine PAIN	1	107,88
Monsieur Sébastien DUCROZ	1	107,88
Monsieur Emmanuel MSELATI	1	107,88
Madame Marie-Christine CREPLET	1	107,88
Madame Aurelia MAULARD	1	107,88
Monsieur Pierre-Louis TEXIER	1	107,88
Madame Isabelle LEMOINE	1	107,88
Madame Aurélie URANO	1	107,88
Madame Isabelle DEVIGNY	1	107,88

SPFPL Vicabio	60 002	6 473 020
S/Total biologistes associés exerçant	60 053	6 478 521,88
SELAS CAB <i>Personne morale extérieure</i>	6 249 986	6 249 986
Monsieur Nihad MEKNACHE <i>Professionnel extérieur</i>	1	1
SA AUDACIA <i>Tiers Porteur</i>	228 493	228 493
S/Total associés extérieurs	6 478 480	6 478 480
TOTAL	6 538 533	12 957 001,88

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté N° 110/ARSIDF/LBM/2015 du 23 décembre 2015 restent inchangées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 février 2016

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

Signé

Pierre OUANHNON



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201643-0001

Signé le vendredi 12 février 2016

Agence régionale de santé (ARS)

Arrêté N° 31/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290)

Arrêté N° 31/ARSIDF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR », sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290).

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu le dossier reçu le 13 octobre 2015, complété le 7 décembre 2015, de Maître Emmanuelle GIRAULT, conseil juridique mandatée par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale «BIOFUTUR » exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIOFUTUR », relatif à la demande de fermeture du site, sis 21, rue des Acacias à GARGES-LES-GONESSE (95140), et de l'ouverture concomitante au public du site, sis Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140) ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR » est autorisé à fonctionner par arrêté n°DOSMS-2015/26 du 24 août 2015 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale, sis 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), codirigé par :

- Monsieur Frédéric ADNIN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël ALLOUCHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Shakir-Pierre ANDIVA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc ARDITTI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abdelhamid ASSAQA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Constant BOKOYA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sylvain COCCO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie COHEN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine DESCHAMPS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric DESSAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrice FEURGARD, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Louis GOURION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine GRASSET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie GUERIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent HARREWYN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Stéphane HENRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe LA ROSA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Claude LACROIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Moïse LASRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent LOUSSERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Pascale MARCK, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme NALPAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia PASQUALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François PIQUART, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques RAVENEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Léna SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Guy SETBON, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Marina TCHIMICHKIAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques TOUZET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal VAUZELLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franck VILLIAMIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la SELARL « BIOFUTUR », sise 1, chemin des Trois Sources à L'ISLE ADAM (95290), agréée sous le n°13, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **95 001 608 9**, est autorisé à fonctionner sous le n°95-147 sur les trente-et-un sites listés ci-dessous :

- L'ISLE-ADAM siège social, site principal
1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET : 95 001 609 7
- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
26, boulevard Armand Leprince à CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 079 8

- CHANTELOUP-LES-VIGNES
25, avenue de Poissy à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 080 6

- GARGENVILLE
2, rue Gambetta à GARGENVILLE (78440)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 081 4

- LES MUREAUX
Avenue de la République – Centre Commercial des Bougimonts à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 082 2

- GOUSSAINVILLE
2-4, avenue du 6 Juin 1944 à GOUSSAINVILLE (95190)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 610 5

- DOMONT
8, avenue Glandaz à DOMONT (95330)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET : 95 001 611 3

- HOUILLES
5bis, avenue Carnot à HOUILLES (78800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 083 0

- MAISONS-LAFFITTE
7, rue d'Achères à MAISONS-LAFFITTE (78600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 084 8

- HOUILLES
2, rue de la Marne à HOUILLES (78800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 078 0

- VILLIERS-LE-BEL
107, avenue Pierre Sémard à VILLIERS-LE-BEL (95400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 612 1

- L'ISLE-ADAM
5, avenue de Paris à L'ISLE-ADAM (95290)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 628 7

- ARNOUVILLE-LES-GONESSE
8bis, rue Pierre Sépard à ARNOUVILLE-LES-GONESSE (95400)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 629 5

- CONFLANS-SAINTE-HONORINE
204, avenue du Maréchal Foch – 18 et 20 Place de la Liberté et rue Désiré Clément à
CONFLANS-SAINTE-HONORINE (78700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 133 3

- SOISY-SOUS-MONTMORENCY
13, avenue du Général de Gaulle à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 630 3

- SAINT-GRATIEN
1, boulevard du Maréchal Foch à SAINT-GRATIEN (95210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 631 1

- PLAISIR
8, avenue de Geesthacht à PLAISIR (78370)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 134 1

- ELANCOURT
3, avenue du Mont Cassel à ELANCOURT (78990)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET : 78 002 135 8

- SAINT-OUEN-L'AUMONE
2, avenue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 632 9

- OSNY
1, rue Christian Barnard à OSNY (95520)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie
(hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET : 95 001 633 7

- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
15, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 137 4

- SARCELLES
61, boulevard du Général de Gaulle à SARCELLES (95200)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 634 5

- MEULAN
19, quai de l'Arquebuse à MEULAN (78250)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 138 2

- VERNOUILLET
7bis, avenue de Triel à VERNOUILLET (78540)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET : 78 002 139 0

- EPONE
15, avenue de la Gare à EPONE (78680)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 140 8

- TRIEL-SUR-SEINE
14, rue du Moulin à TRIEL-SUR-SEINE (78510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 141 6

- PONTOISE
4, rue Carnot à PONTOISE (95300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 636 0

- OSNY
49, rue Aristide Briand à OSNY (95520)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 637 8

- TAVERNY
188, avenue de Paris à TAVERNY (95150)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 003 136 9

- LES-CLAYES-SOUS-BOIS
10 avenue Jules Ferry à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 78 002 136 6

- **GARGES-LES-GONESSE**
Centre Commercial Arc en Ciel à GARGES-LES-GONESSE (95140)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET : 95 001 635 2

Les trente-huit biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels trente-deux sont biologistes-coresponsables :

- Monsieur Frédéric ADNIN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Michaël ALLOUCHE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Shakir-Pierre ANDIVA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Marc ARDITTI, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Abdelhamid ASSAQA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Constant BOKOYA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Sylvain COCCO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Marie COHEN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine DESCHAMPS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Eric DESSAUX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrice FEURGARD, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Louis GOURION, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Catherine GRASSET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Sophie GUERIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent HARREWYN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Stéphane HENRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Christophe LA ROSA, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Claude LACROIX, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Moïse LASRY, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Laurent LOUSSERT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Pascale MARCK, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jérôme NALPAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia PASQUALI, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur François PIQUART, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques RAVENEAU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Patricia RODRIGUEZ MATHIEU, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Léna SANTOS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pierre-Guy SETBON, médecin, biologiste-coresponsable,
- Mademoiselle Marina TCHIMICHKIAN, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Jacques TOUZET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Pascal VAUZELLE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Franck VILLIAMIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Yasmin ALIBAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Pascal ANDRON, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Christine BORTOLI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Pascale BRIDEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Hélène GASSINO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Yves LEMAIRE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOFUTUR » est la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	Droits de vote
M. Frédéric ADNIN	14 282	14 282
M. Michaël ALLOUCHE	1	1
M. Shakir-Pierre ANDIVA	14 282	14 282
M. Marc ARDITTI	14 282	14 282
M. Abdelhamid ASSAQA	1	1
M. Constant BOKOYA	1	1
M. Sylvain COCCO	14 282	14 282
Mme Marie COHEN	2 000	2 000
Mme Catherine DESCHAMPS	14 282	14 282
M. Eric DESSAUX	14 282	14 282
M. Patrice FEURGARD	14 282	14 282
M. Louis GOURION	10 513	10 513
Mme Catherine GRASSET	14 282	14 282
Mme Anne-Sophie GUERIN	1	1
M. Laurent HARREWYN	14 282	14 282
Mme Stéphane HENRY	7 028	7 028
M. Christophe LA ROSA	14 282	14 282
M. Claude LACROIX	1	1
M. Moïse LASRY	14 282	14 282
M. Laurent LOUSSERT	12 333	12 333
Mme Pascale MARCK	9 345	9 345
M. Jérôme NALPAS	14 282	14 282
Mlle Patricia PASQUALI	9 141	9 141
M. François PIQUART	14 282	14 282
M. Jacques RAVENEAU	14 282	14 282
Mme Patricia RODRIGUEZ MATHIEU	1	1
Mme Léna SANTOS	3 400	3 400
M. Pierre-Guy SETBON	14 282	14 282
Mme Marina TCHIMICHKIAN	14 282	14 282
M. Jacques TOUZET	5 000	5 000
M. Pascal VAUZELLE	1	1
M. Frank VILLIAMIER	10 513	10 513
S/Total biologistes médicaux en exercice	297 792	297 792
Mme Nicole BARRE	8 564	8 564
Mme Françoise BETTRAY	9 281	9 281
M. Fabien BIANCHI	14 282	14 282
M. Olivier BOULET	4 389	4 389
M. Lionel COUSIN	7 141	7 141
M. Christophe CROUZIER	14 282	14 282
M. Gilles DE FRANCE	1 500	1 500
M. Jean-Pierre DIAS DAS ALMAS	14 282	14 282
M. Bruno FUKS	7 141	7 141
Mme Evelyne GUIHAIRE	9 313	9 313
M. Henri-Charles HUGEDE	7 000	7 000
M. Marcel JANNET	14 282	14 282
M. Nicolas JOURDAIN	14 282	14 282
Mme Evelyne PAUC	7 323	7 323

Mlle Wanda PELTIER	14 282	14 282
M. Jean-Christophe PONT	3 000	3 000
M. Etienne RUSE	14 282	14 282
Mme Christelle TABELLA	1 500	1 500
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	166 126	166 126
Total du capital social de la SELARL BIOFUTUR	463 918	463 918

Article 2 : L'arrêté n° DOSMS-2015/26 du 24 août 2015, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOFUTUR » sis 1, chemin des Trois Sources à l'ISLE-ADAM (95290), est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 12 février 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON